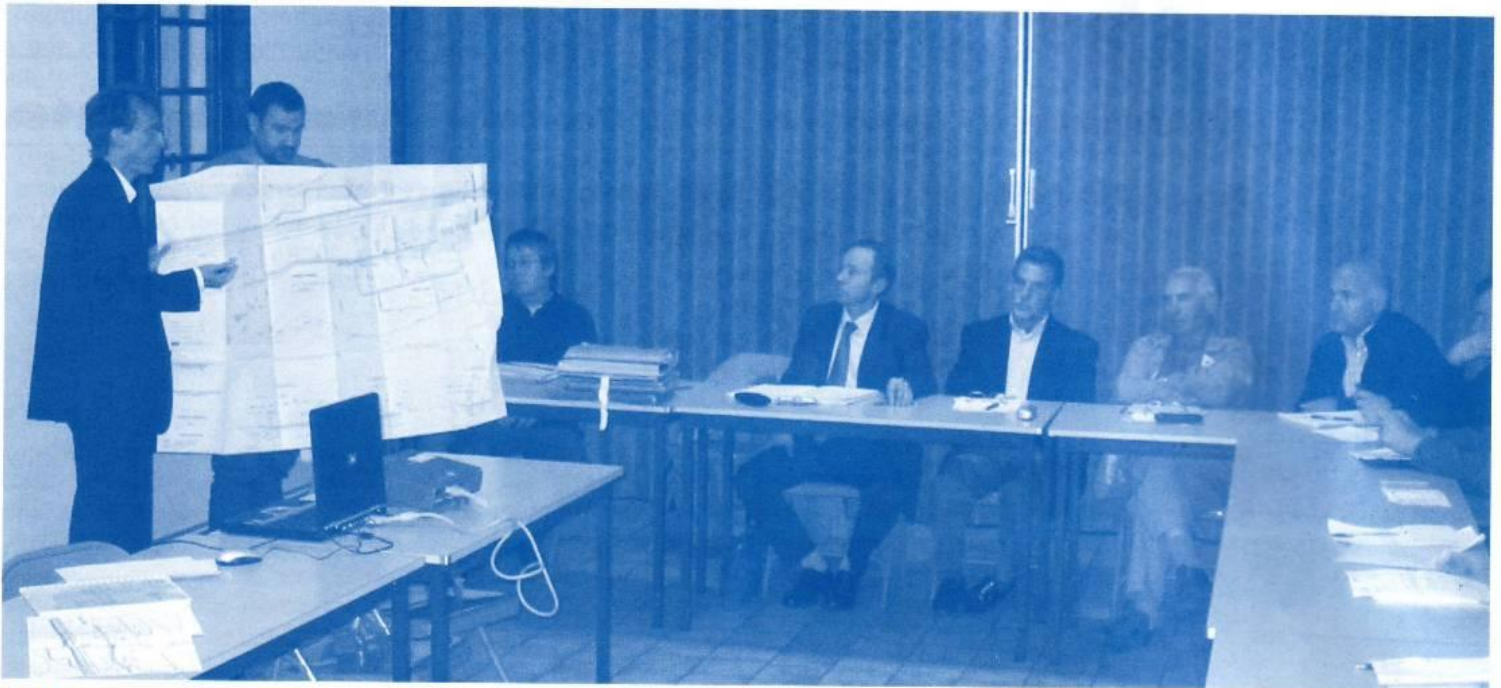


Une zone d'activités se projette sur le Pitarlet



M. le Bouteiller est intervenu sur la faisabilité du projet auprès du sous-préfet de Saint-Girons, Mikaël Doré, du président de la Communauté de Communes, du maire de Prat, de Rémy Toulza animateur de Cap Couserans et de l'ensemble des délégués lors du conseil communautaire du 7 novembre 2005 à Prat-Bonrepoux.

Les élus du Bas-Couserans se sont réunis en conseil communautaire à la mairie de Prat-Bonrepoux, en présence du sous-préfet de Saint-Girons, Mikaël Doré, pour se prononcer favorablement et à l'unanimité sur l'engagement de la Communauté de Communes à lancer les procédures pour la réalisation d'une zone d'activités à Prat-Bonrepoux, au Pitarlet. Il faut savoir que ce projet trotte dans la tête des élus depuis 2002. C'est pourquoi une étude de faisabilité a été demandée à « C.A. Coteaux de Gascogne » un cabinet spécialisé dans l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet élaboré avec le concours et les encouragements d'Ariège Expansion, l'organisme chargé par le Conseil Général de s'occuper du développe-

ment économique du département, consiste à créer une zone adaptée pour accueillir aux mieux des entreprises. Elle sera complémentaire à la zone industrielle du Couserans à Lorp. L'intérêt étant d'offrir un espace intéressant. Et le Bas-Couserans dispose d'un certain nombre d'atouts : lieu de passage, proximité de l'autoroute, mais aussi attractivité du territoire. Et puis cette zone sera proche de la future voie rapide « 2x2 voies » qui facilitera les marchés vers l'extérieur du département.

Une zone de qualité

Pour garantir les chances d'attrait et de succès auprès des entreprises et artisans, le bureau d'étude a recom-

mandé l'importance d'investir sur une zone de qualité. Ceci afin de se positionner au-dessus de la concurrence existante de la région. C'est-à-dire avec une bonne voirie, un bel aménagement paysager, une charte laissant le choix aux élus d'accueillir ou non telle ou telle entreprise (en fonction de son

activité, de l'architecture de son bâtiment, des nuisances qu'elle peut provoquer etc)...

Cette zone comprendrait deux tranches, une première d'une dizaine de lots sur 7 ha et une deuxième de 16 lots sur 9 ha. Le coût global de ce projet (étude, achats de parcelles, travaux...) s'élèverait à 2,3 millions d'€ (1 million pour la première tranche et 1,3 pour la deuxième).

Pour financer un tel projet, la Communauté de Communes l'a inscrit aux « contrats de Pays » afin d'obtenir le maximum d'aide auprès de ses partenaires (État, Région et Département).

Un avis favorable a été donné par ces derniers sous réserve d'acquisition du foncier.

Une ouverture en 2007 ?

Si tout se passe normalement, pour la première tranche, toutes les démarches administratives s'effectueront en 2006 (acquisitions foncières, marchés etc...), les travaux en 2007 et la vente des terrains aux entreprises entre 2007 et 2010. Quant à la seconde tranche elle débiterait en fonction de la demande, mais vraisemblablement pas avant 2010. M. le sous-préfet de Saint-Girons, était invité à cette présentation du projet. Il a estimé que cette initiative était très intéressante car elle était porteuse d'emploi pour l'ensemble du Couserans.

